

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 18 MARS 2022

N° 31-2022

Document mis
en distribution

Le 18 MAR. 2022

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification
n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour
l'année 2022,

présenté au nom de la commission de l'économie, des
finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Antonio PEREZ et Luc
FAATAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1601/PR du 9 mars 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022.

Le présent projet de délibération procède à l'ajustement de certains montants de la section fonctionnement, votés dans les budgets primitifs 2022 des fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) et de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI), à hauteur de 3 438 000 000 F CFP au total.

I- Les ajustements prévus sur le FELP

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget primitif du FELP, par missions, voté le 3 décembre 2021, sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés au BP 2022 (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FELP	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 510 000 000	
	967	Travail et emploi	5 000 000 000	6 500 000 000
	971	Vie sociale	200 000 000	26 505 000 000
	990	Gestion fiscale	26 305 000 000	10 000 000
	TOTAL		33 015 000 000	33 015 000 000

Dans l'objectif d'assurer le financement pérenne de la protection sociale généralisée, une réforme fiscale en faveur de la solidarité et de l'emploi¹ initiée à la fin de l'année 2021 entraîne, à compter du 1^{er} avril 2022, la création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle », alimenté principalement par une contribution pour la solidarité.

Suite à cette réforme, il convient de procéder aux ajustements de recettes qui suivent.

¹ Loi du pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal, en faveur de la solidarité et de l'emploi.

La prévision de la taxe sur la publicité votée à hauteur de 5 millions F CFP dans le budget primitif est remplacée par un prélèvement sur les réserves du fonds qui sont estimées à 3,703 milliards F CFP au 31 décembre 2021.

En outre, la contribution de solidarité territoriale, initialement estimée à 15,912 milliards F CFP, est augmentée de 1,4 milliard F CFP pour s'établir à 17,312 milliards F CFP.

Enfin, il est prévu un versement de 2 milliards F CFP en provenance du nouveau fonds de la protection sociale universelle, montant destiné au régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF).

En dépense, le versement en faveur du RSPF augmente de 3,4 milliards F CFP pour atteindre un montant global de 29,905 milliards F CFP pour l'année 2022.

CAS	Mission	Intitulé	Montants des ajustements prévus (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FELP	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 000 000	
	967	Travail et emploi		
	971	Vie sociale	2 000 000 000	3 400 000 000
	990	Gestion fiscale	1 395 000 000	
	TOTAL		3 400 000 000	3 400 000 000

II- Les ajustements prévus sur le FCTAI

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget primitif du FCTAI, par missions, voté le 3 décembre 2021, sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés au BP 2022 (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FCTAI	975	Transport	413 000 000	930 000 000
	990	Gestion fiscale	517 000 000	
	TOTAL		930 000 000	930 000 000

Les factures qui n'ont pas pu être réglées sur l'exercice 2021, et la prise en compte des montants réels de la délégation de service public du transport aérien des 34 îles de la Polynésie française nécessitent un complément de 38 millions F CFP.

Cette inscription est financée par un prélèvement du même montant sur les réserves du fonds, qui sont estimées au 31 décembre 2021 à 148 millions F CFP.

CAS	Mission	Intitulé	Montant des ajustements prévus (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FCTAI	002	Résultat de fonctionnement reporté	38 000 000	
	975	Transport		38 000 000
	990	Gestion fiscale		
	TOTAL		38 000 000	38 000 000

Examiné en commission le 18 mars 2022, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Luc FAATAU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF22200507DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 1 des budgets des
comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 modifiée portant création d'un compte d'affectation spéciale « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » ;

Vu la délibération n° 2020-80 APF du 15 décembre 2020 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire » ;

Vu la délibération n° 2021-125 APF du 2 décembre 2021 relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté n° 273 CM du 9 mars 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses sont fixés pour chaque compte d'affectation spéciale en section de fonctionnement, comme suit :

		Fonctionnement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté	FELP	3 400 000 000	3 400 000 000
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire	FCTAI	38 000 000	38 000 000
TOTAL		3 438 000 000	3 438 000 000

DEUXIÈME PARTIE

Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- L'article 3 de la délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » est complété de la mention :

Pour l'année 2022, les ressources du compte sont également constituées d'un versement de deux milliards de francs pacifique (2 000 000 000 F CFP) en provenance du compte d'affectation spéciale « fonds de la protection sociale universelle ».

Article 3.- Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de - 6 744 086 164 F CFP.

Cumulé avec le résultat antérieur reporté, le résultat provisoire du FELP s'établit à 3 703 014 296 F CFP.

Ce montant est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 4.- Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 147 763 359 F CFP.

Ce résultat provisoire du FCTAI est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 5.- Le montant des recettes de fonctionnement est évalué pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FELP	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 000 000
	971	Vie sociale	2 000 000 000
	990	Gestion fiscale	1 395 000 000
TOTAL FELP			3 400 000 000
FCTAI	002	Résultat de fonctionnement reporté	38 000 000
TOTAL FCTAI			38 000 000
TOTAL			3 438 000 000

Article 6.- Le montant des crédits de fonctionnement est fixé pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FELP	971	Vie sociale	3 400 000 000
TOTAL FELP			3 400 000 000
FCTAI	975	Transports	38 000 000
TOTAL FCTAI			38 000 000
TOTAL			3 438 000 000

Article 7.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

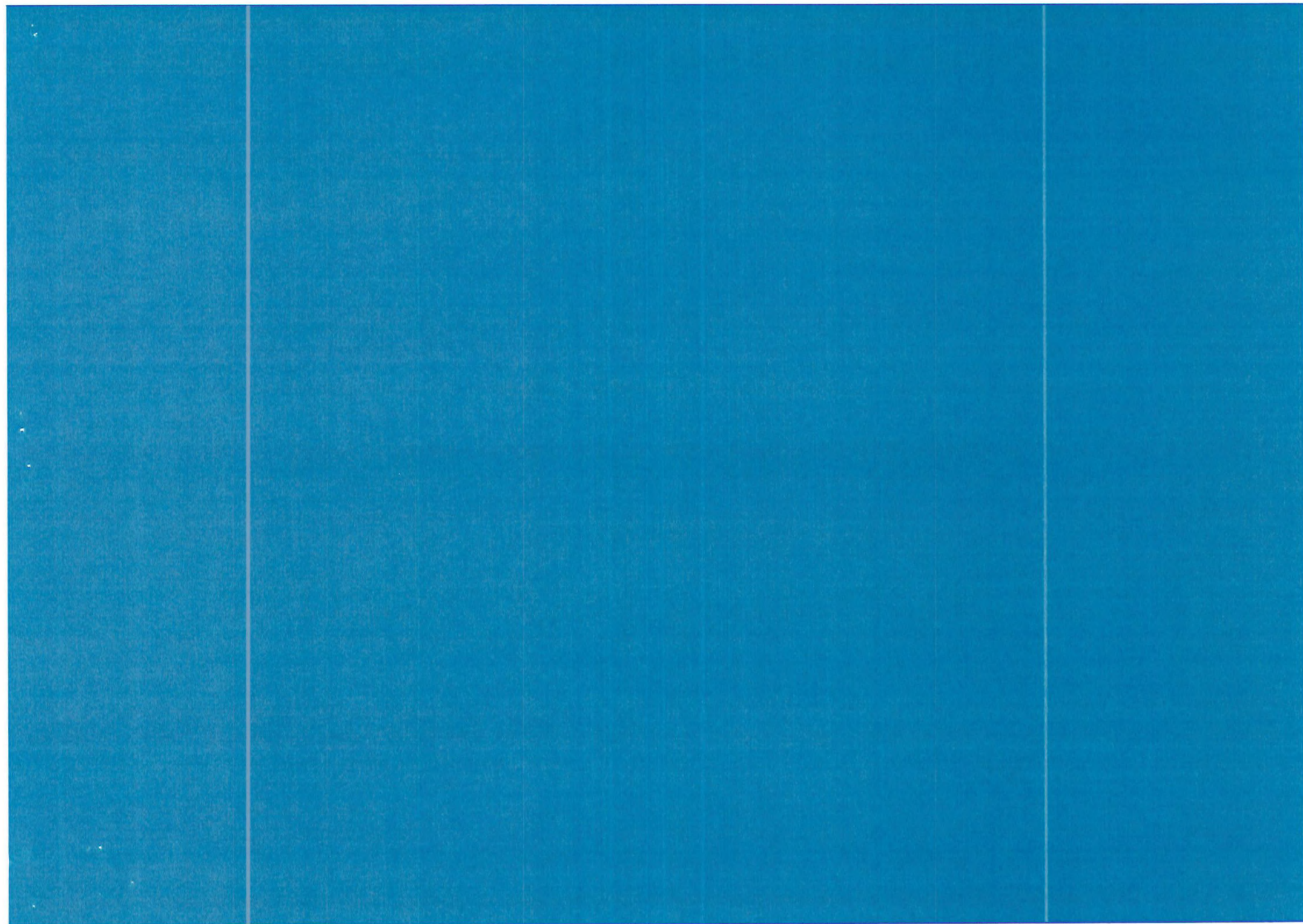
La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le Président,

Gaston TONG SANG

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1
projet
Comptes d'affectation spéciale
EXERCICE 2022



FONDS POUR L'EMPLOI
ET
LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS POUR L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

PROJET DE COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 08/03/2022

Page 2

R�sultat de fonctionnement report�		Chapitre sans r�alisations : 002
Chapitre sans r�alisations	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	RECETTES	
002	RECETTES DIRECTES	
	R�sultat de fonctionnement report�	5 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	5 000 000
	TOTAL RECETTES	5 000 000
	EXCEDENT	5 000 000

Page 4

[illegible]

VIE SOCIALE		MISSION : 971
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	DEPENSES	
657331B	DEPENSES DIRECTES	
	RSPF	3 400 000 000
	Total DEPENSES DIRECTES	3 400 000 000
	TOTAL DEPENSES	3 400 000 000
	RECETTES	
778	RECETTES DIRECTES	
	Autres produits exceptionnels	2 000 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	2 000 000 000
	TOTAL RECETTES	2 000 000 000
	DEFICIT	1 400 000 000

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)											
ARTICLES										99001 FISCALITE INDIRECTE	99002 FISCALITE DIRECTE
71382 73126										- 5 000	1 400 000
										- 5 000	1 400 000
										- 5 000	1 400 000
										- 5 000	1 400 000
										- 5 000	1 400 000

GESTION FISCALE		MISSION : 990
MISSION / ART	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
	RECETTES	
71352	RECETTES DIRECTES	
73128	Taxe sur la publicité	- 5 000 000
	Contribution de solidarité territoriale	1 400 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	1 395 000 000
	TOTAL RECETTES	1 395 000 000
	EXCEDENT	1 395 000 000

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	5 000 000	0,15	0	5 000 000
	971 VIE SOCIALE	3 400 000 000	100,00	2 000 000 000	58,82	3 400 000 000	2 000 000 000
	990 GESTION FISCALE	0	0,00	1 395 000 000	41,03	0	1 395 000 000
		3 400 000 000	100,00	3 400 000 000	100,00	3 400 000 000	3 400 000 000
	TOTAL GENERAL	3 400 000 000		3 400 000 000		3 400 000 000	3 400 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

CSR* ARTICLE		LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
			DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT														
SECTION FONCTIONNEMENT			3 400 000 000	100,00	3 400 000 000	100,00	3 400 000 000	100,00	3 400 000 000	100,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté				5 000 000	0,15			5 000 000	0,15				
65	Autres charges d'activité		3 400 000 000	100,00			3 400 000 000	100,00						
71	Impôts et taxes indirects				- 5 000 000	-0,15			- 5 000 000	-0,15				
73	Impôts et taxes directs				1 400 000 000	41,18			1 400 000 000	41,18				
77	Produits exceptionnels				2 000 000 000	58,82			2 000 000 000	58,82				
TOTAL GENERAL			3 400 000 000		3 400 000 000		3 400 000 000		3 400 000 000		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

FONDS DE CONTINUITE
TERRITORIALE AERIENNE
INTERINSULAIRE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AÉRIENNE INTERINSULAIRE

PROJET DE COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022

Date 08/03/2022

Page 2

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	LIBELLE	AJUSTEMENTS & MESURES NOUVELLES
002	RECETTES	
	RECETTES DIRECTES	
	Résultat de fonctionnement reporté	38 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	38 000 000
	TOTAL RECETTES	38 000 000
	EXCEDENT	38 000 000

[illegible]

[illegible]

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DPSSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	0,00	38 000 000	100,00	0	38 000 000
	975 TRANSPORTS	38 000 000	100,00	0	0,00	38 000 000	0
		38 000 000	100,00	38 000 000	100,00	38 000 000	38 000 000
	TOTAL GENERAL	38 000 000		38 000 000		38 000 000	38 000 000

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022

.CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT													
SECTION FONCTIONNEMENT		38 000 000	100,00	38 000 000	100,00	38 000 000	100,00	38 000 000	100,00				
002 61	Résultat de fonctionnement reporté Services extérieurs	38 000 000	100,00	38 000 000	100,00	38 000 000	100,00	38 000 000	100,00				
TOTAL GENERAL		38 000 000		38 000 000		38 000 000		38 000 000		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

